

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-133/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 15/7°L du 7 janvier 1969 la Commission permanente de la Chambre des Députés portant approbation des comptes administratifs du budget du Service local et du budget de annexe du port (exercice 1967).

n° 69-133/SG/CD

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
22 janvier 1969

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1969

Date du numéro
10 février 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 15/7° L du 7 janvier 1969 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant approbation des comptes administratifs du budget du Service local et du budget annexe du Port, exercice 1967.